

avec un entier désintéressement, mais que la nécessité de ses affaires et le peu de revenu qu'il tiroit de son canonicat l'obligeoit de s'en réserver les revenus pendant sa vie. Nous le remerciâmes le plus honnestement qu'il nous fut possible; nous l'assurâmes que nous ne manquerions jamais de reconnaissance pour ses bontez, et qu'après avoir pris conseil, nous ferions en sa faveur tout ce que la conscience nous permettroit de faire d'avantageux. Nous en escrivîmes aussitôt à Monseigneur l'archevesque qui étoit alors à Paris, qui approuva cette union et qui nous manda qu'elle pouvoit se faire avec sa seule autorité, sans envoyer à Rome, pourveu qu'on la fit homologuer au Parlement.

Mais avant d'entrer dans le récit du détail des procédures et des formalitez qu'il a fallu faire pour parvenir à cette union, il est à propos de remonter jusqu'à l'origine de cette chapelle et de raconter ici ce que la tradition, ce que les historiens de cette ville, ce que les titres qui nous sont tombez entre les mains, nous apprennent de son commencement, de sa fondation, de ses revenus, et des divers événements et révolutions qui lui sont arrivez jusqu'à présent.

Ce qu'il y a de très-certain, est que la chapelle de Saint-Sébastien est une de ces anciennes reclusières dont il est parlé dans l'histoire de Lyon, et dont il reste encore quelque monument. Ces reclusières étoient de petits lieux placez en divers endroits de la ville, dans les quels se renfermoient des personnes pour toute leur vie. On leur dressoit dans ces lieux de petites chapelles et on leur passoit par une fenêtre la nourriture qui leur étoit nécessaire. On appelloit ces retraites des hermitages de cité ou reclusières. Il y en avoit pour des hommes et des femmes. Celles des hommes estoient Saint-Sébastien au haut de la coste qui conduit au fauxbourg de la Croix-Rousse, Saint-Clair prez du Rosne, Saint-Alban proche du palais, Saint-